

Zurich Junior – Assurance enfants

Tout le monde souhaite à ses (petits-)enfants/ filleuls tout le bonheur du monde, mais il est impossible de les protéger de tout. Lorsqu'une maladie ou un accident change la vie pour toujours, Zurich Junior est là pour que les rêves restent à portée de main.



Vos avantages en un coup d'œil

- L'enfant bénéficie d'une couverture complète contre l'invalidité et se constitue un capital qui lui permettra de démarrer sa vie d'adulte dans les meilleures conditions.
- Zurich prend en charge les primes s'il arrive malheur au débiteur de la prime; l'assurance et l'objectif d'épargne sont ainsi garantis.
- En cas d'invalidité de l'enfant, la dépendance envers les prestations étatiques est réduite.

Car le plus important dans notre vie mérite la meilleure couverture qui soit!

Pourquoi choisir Zurich Junior?

En Suisse, les assurances publiques n'offrent qu'une couverture minimale contre les conséquences financières à long terme d'une maladie ou d'un accident. Si l'on ne peut compter sur un soutien financier supplémentaire, on doit se contenter, à vie, du minimum vital.

Zurich Junior comble cette lacune en proposant un dispositif d'épargne attrayant.

Devenir adulte n'est pas toujours facile, et certainement pas bon marché. Une bonne formation est souvent coûteuse; l'achat d'un véhicule ou un long voyage peuvent épuiser un compte d'épargne. Avec l'assurance-épargne Zurich Junior, vous mettez toutes les chances du côté de votre enfant. Vous choisissez la prime d'épargne, et nous nous chargeons de l'investir.

Zurich Junior, les trois modules



Assurance invalidité

Couverture contre les conséquences financières dues à l'invalidité de l'enfant.



Libération du paiement des primes

Zurich prend en charge la prime en cas de décès ou d'incapacité de gain du débiteur des primes.



Assurance-épargne

Le capital d'épargne, pour bien démarrer la vie adulte.



Couverture d'invalidité



Rente en cas d'incapacité de gain

A partir de 16 ans: elle remplace les revenus du travail et augmente de 1% par an (compensant l'inflation).



Capital en cas d'invalidité

Le capital unique versé en cas d'invalidité est librement disponible (par exemple pour aménager un logement ou acheter un fauteuil roulant).



Capital vieillesse

En cas d'incapacité de gain, un plan d'investissement est placé chaque année et versé à 65 ans sous forme de capital vieillesse (en remplacement de la prévoyance professionnelle).



Exonération des primes (option)

Zurich prend en charge la prime en cas de décès ou d'incapacité de gain du débiteur de la prime.



Garantie de continuation de l'assurance

Lorsque l'assurance enfants arrive à échéance, l'enfant assuré peut la convertir en une assurance incapacité de gain pour adultes, sans examen du risque.

Assurance-épargne

Voici comment épargner pour votre enfant

- Zurich investit vos primes d'épargne régulières dans le High Dividend Equity Plan. Ainsi, à l'âge de 20 ans, l'enfant dispose d'un capital qui lui permettra de bien démarrer sa vie d'adulte.
- Le plan d'investissement comprend des actions, des biens immobiliers et de l'or.
- La part d'actions (environ 70%) offre des perspectives de rendement intéressantes, tandis que l'immobilier et l'or garantissent équilibre et sécurité.
- Si vous rencontrez un obstacle dans le paiement des primes, Zurich continue de verser les primes pour vous; la constitution du capital d'épargne se poursuit donc sans changement.

Trois packs pour vous couvrir en cas d'invalidité

	Basic	Medium	Premium
 Rente en cas d'incapacité de gain en CHF, par an	12'000	18'000	24'000
 Capital en cas d'invalidité en CHF	40'000	50'000	60'000
 Constitution d'un capital vieillesse en CHF, par an	2'500	5'000	7'500

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA

Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch



Les marques représentées sont des marques enregistrées au nom de Zurich Compagnie d'Assurances SA dans de nombreuses juridictions à travers le monde.

Si les indications contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ces dernières font foi.

ZH24485f-2412

